

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

**N° 0001-2024-DE**

## DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit n° 5/2023

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6 ;

VU La délibération du conseil municipal n° 114/2022 du 22 septembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

VU La délibération du conseil municipal n° 032/2023 du 30 mars 2023 portant sur l'approbation du règlement budgétaire et financier, et notamment, la possibilité donnée à l'organe délibérante à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU Vu la délibération du conseil municipal n° 035/2023 du 30 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 ;

CONSIDERANT Le besoin d'ajuster les chapitres budgétaires globalisés 042 et 040 « opérations ordre de transfert entre section » afin de comptabiliser le prorata-temporis des amortissements des immobilisations acquises durant l'exercice 2023 ;

### DECIDE

ARTICLE 1 Sont décidé les virements de crédits suivants :

FONCTION	CHAP.	NATURE	SERVICE	MONTANT
01	042	6811	GEFI	+ 35 450 €
01	023	023	GEFI	-35 450 €
01	040	281838	GEFI	+ 35 450 €
01	021	021	GEFI	-35 450 €

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, et le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la

connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

**Cavalaire-sur-Mer, le 04/01/2024**

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer  
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **0001\_2024\_DE**  
Objet : **M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit n° 5/2023**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-01-04 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires  
Identifiant unique : 083-218300366-20240104-0001\_2024\_DE-BF  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 083-218300366-20240104-0001_2024_DE-BF-1-1_0.xml	text/xml	927 o
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : Decision04012024142403.pdf Nom métier : 99_BU-083-218300366-20240104-0001_2024_DE-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	91.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2024 à 14h52min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2024 à 14h52min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2024 à 14h52min54s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 janvier 2024 à 14h53min03s	Reçu par le MI le 2024-01-04

